

# Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juillet 2002
Français
Original: anglais

## Communiqué officiel publié à l'issue de la 4590e séance (privée) du Conseil de Sécurité

### Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le lundi 29 juillet 2002, à 10 h 30

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal.

> « À sa 4590e séance, tenue à huis clos le 29 juillet 2002, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Géorgie".
>
> Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a adressé une invitation au Ministre des affaires spéciales de la Géorgie.
>
> Les membres du Conseil et le Ministre des affaires spéciales de la Géorgie ont eu un échange de vues constructif. »

02-50038 (F) 290702 290702